

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2016

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2016

TABLE DES MATIÈRES

AVIS AU LECTEUR	1
RÉSULTATS	2
SURPLUS	3
BILAN	4
FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6

MÉNARD NADEAU CPA INC.

2260, Boul de la Concorde est

Laval (Québec) H7E 2A7

Tél: (450) 668-3964

AVIS AU LECTEUR

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de FONDATION DROIT AU TALENT au 30 juin 2016, ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet. Nous tenons à aviser le lecteur que le cabinet a aussi préparé plusieurs écritures de journal importantes.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.



MÉNARD NADEAU CPA INC.

Par : Danielle Nadeau CPA, CA

Laval, le 23 septembre 2016

FONDATION DROIT AU TALENT

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016
(non audité - voir avis au lecteur)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
REVENUS		
Dons	25 525 \$	20 146 \$
Activités de financement - Des Cèdres	-	26 094
Activités de financement - Autres	21 424	8 365
Concert pour l'avenir	42 429	45 959
Subventions	61 850	30 050
Intérêts	<u>38</u>	<u>38</u>
	<u>151 266</u>	<u>130 652</u>
CHARGES		
Soutien au programme de formation musicale	60 000	70 000
Achats d'instruments	50 603	-
Concert pour l'avenir	7 742	4 639
Activités de financement - Des Cèdres	1 553	16 843
Activités de financement - Autres	15 950	1 675
Honoraires professionnels	930	1 182
Fournitures de bureau	460	125
Assurances	576	413
Taxes et permis	34	34
Frais bancaires	<u>61</u>	<u>96</u>
	<u>137 909</u>	<u>95 007</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	<u><u>13 357</u></u> \$	<u><u>35 645</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT

SURPLUS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016
(non audité - voir avis au lecteur)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
SOLDE AU DÉBUT	114 343 \$	78 698 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	<u>13 357</u>	<u>35 645</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>127 700</u></u> \$	<u><u>114 343</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT

BILAN

30 JUIN 2016

(non audité - voir avis au lecteur)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	118 737 \$	105 313 \$
Dépôt à terme	5 672	5 635
Débiteurs	-	3 436
Taxes à recevoir	<u>3 291</u>	<u>795</u>
	<u>127 700 \$</u>	<u>115 179 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	- \$	836 \$
AVOIR DE L'ORGANISME		
SURPLUS	<u>127 700</u>	<u>114 343</u>
	<u>127 700 \$</u>	<u>115 179 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur

FONDATION DROIT AU TALENT

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2016
(non audité - voir avis au lecteur)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les charges	<u>13 357</u> \$	<u>35 645</u> \$
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	3 436	(3 436)
Taxes à recevoir	(2 496)	43
Créditeurs	(836)	(1 070)
	<u>104</u>	(4 463)
	<u>13 461</u>	<u>31 182</u>
INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à terme	(37)	(36)
VARIATION DE L'ENCAISSE	13 424	31 146
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>105 313</u>	<u>74 167</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>118 737</u></u> \$	<u><u>105 313</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 JUIN 2016

(non audité - voir avis au lecteur)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour objets de soutenir et de promouvoir le programme de formation musical aux jeunes de l'école Des Cèdres à Laval. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la Fondation Droit au Talent peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

En date du 28 juillet 2015, l'organisme a obtenu des lettres patentes supplémentaires modifiant les objets de la FONDATION DROIT AU TALENT. L'organisme a maintenant pour objets de soutenir le Programme Arts-Études de la Commission scolaire de Laval, de promouvoir le programme et toutes les activités inhérentes à cette formation.

2. PRINCIPALE MÉTHODE COMPTABLE**Immobilisations**

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

3. IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût des immobilisations détenues par la fondation est le suivant:

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Instrumentes du musique divers	<u>50 603</u>	<u>-</u>